

Mai 2022

# Politique d'engagement

---

2022



**HSBC**  
Asset Management

# Introduction

Chez HSBC Global Asset Management, nous pensons que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement peut avoir une incidence sur la performance des entreprises.

Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients. Le dialogue que nous établissons avec les entreprises et les autres émetteurs dans lesquels nous investissons est un élément important de notre démarche d'intégration ESG.

Notre objectif d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.

Notre politique d'engagement nous permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liés aux risques E, S et G dans nos portefeuilles conformément à nos différentes politiques en matière de développement durable (les politiques et les exclusions définies dans le cadre de notre politique d'investissement responsable sont disponibles sur le site internet (<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/>) et engagements effectués dans le cadre de ces politiques.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par cinq champs d'actions : un suivi exigeant des émetteurs, un dialogue régulier avec les entreprises, un engagement collaboratif avec les parties prenantes et les autres actionnaires, l'exercice de nos droits de vote selon une politique précise et la communication de nos activités d'engagement. Plus particulièrement, et sur des objectifs prioritaires, nous publions, pour chacun d'eux, un plan d'engagement détaillé incluant notre position, notre engagement et notre politique de vote associée, disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>.

Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations. Cette politique reflète notre respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, ainsi que celles du code britannique (*UK Stewardship Code*), des Principes d'actionnariat responsable de Hong Kong (*Hong Kong Principles of Responsible Ownership*) et des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, dont nous sommes signataires et de la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.



## ◆ Suivi des émetteurs

En tant que partie intégrante de notre processus d'investissement, nous surveillons et analysons avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles de gestion active, aussi bien avant que pendant la période d'investissement.

Notre suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise.

Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les courtiers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes - pour établir notre propre modélisation financière en vue de la construction de nos portefeuilles.

Les sociétés et autres émetteurs détenus au sein de portefeuilles de gestion active font l'objet de discussions régulières au sein de nos équipes d'investissement, sur la base de nos activités de suivi et de nos analyses.

Nous nous appuyons également sur nos travaux de recherche ESG (interne et externe) et nos activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG des portefeuilles de gestion quantitative

## ◆ Dialogue avec les entreprises

Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement de gestion active.

Ce dialogue est un élément clé du suivi de la gestion des actifs de nos clients. Il s'inscrit dans le cadre de notre suivi des entreprises et des émetteurs ou peut intervenir en réponse à une montée de certaines préoccupations notamment liées à des controverses ou à des thématiques de nature environnementale, sociale ou de gouvernance.

Nous interpellons les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, l'allocation du capital et leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Plus précisément, ce dialogue permet aux entreprises de nous expliquer notamment leur approche ESG, d'identifier et de mieux comprendre les externalités positives ou négatives liées aux risques ESG et climat sous-jacents,

Nous nous efforçons souvent de comprendre l'approche adoptée par la direction, sa politique interne, et de vérifier dans quelle mesure ils sont de bons intendants.

Nous encourageons également les sociétés et les autres émetteurs détenus dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier dans leur gestion des enjeux et des risques ESG.

Nous soulevons les questions ESG ou d'autres préoccupations avec les entreprises lorsque nous estimons que cela sert les intérêts des investisseurs, en identifiant les risques spécifiques à l'entreprise ou les risques systémiques.

Nous portons une attention plus particulière sur les thèmes développés dans nos différentes politiques ou à travers nos participations à des initiatives comme celles relatives :

- Au changement climatique,
- A la biodiversité et à la nature+
- Aux droits de l'homme,
- A la diversité, l'équité et à l'inclusion
- A l'accès aux soins de santé
- A l'accès à l'information et à la sécurité informatique

Ces thèmes ne sont pas limitatifs et peuvent être adaptés selon les besoins spécifiques de chaque émetteur et sont complémentaires aux principes énoncés dans notre politique de vote. Celle-ci traite essentiellement des sujets de gouvernance.

Le détail et la méthodologie de notre plan d'engagements sont présentés dans le plan d'engagement de HSBC Asset Management Group, disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>.

L'analyse du contenu de ce dialogue avec les émetteurs peut nous conduire à renforcer notre engagement si les explications nous semblent insuffisantes. Notre processus d'escalade, également présenté dans le plan d'engagement, repose la priorité à l'engagement afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place des améliorations, ou la prise en compte des opportunités induits à ces objectifs.

Nous hiérarchisons nos interventions avec les émetteurs en fonction de la taille de nos positions, de l'évaluation relative en matière d'ESG, de l'importance des questions concernées et de notre exposition globale à ces questions. Dans les fonds pour lesquels la prise en compte de critères extra-financiers est centrale, l'engagement est orienté prioritairement vers les thématiques développées dans ces fonds en accord avec notre politique Investissement Responsable.

L'analyse dans la durée de nos actions d'engagement auprès des émetteurs est un facteur pris en compte pour la gestion de nos portefeuilles, c'est-à-dire pour l'investissement ou le désinvestissement dans les titres concernés.

Outre les relations que nous entretenons avec la direction et les investisseurs, nous dialoguons avec d'autres cadres dirigeants le cas échéant, y compris les responsables régionaux ou les chefs de division, ainsi qu'avec les spécialistes de la stratégie ou des questions ESG.

Le dialogue actionnarial se fait par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances. Nous pouvons déposer des résolutions d'actionnaires et appuyer ou présenter des déclarations aux assemblées générales d'actionnaires afin de communiquer publiquement avec les entreprises et d'intensifier notre engagement.

## ◆ Prévention et vérification des controverses

Nous portons une vigilance particulière aux controverses qui pourraient survenir notamment les événements, études, polémiques ... témoignant d'une interrogation sur les comportements et leurs conséquences dans les domaines de l'environnement, du social ou de gouvernance qui pourraient porter atteinte à la réputation des émetteurs et/ou à leur valorisation.

Dans le cadre de la prévention et de la vérification des controverses, nous nous appuyons sur un outil développé par un prestataire extérieur. Il édite quotidiennement des controverses qui surviennent selon une couverture globale sur les émetteurs dont nous possédons les titres en portefeuilles.

Les équipes de gestion suivent au fil de l'eau les controverses qui surviennent sur les titres des émetteurs détenus en portefeuille. Lors de leur analyse, à partir des informations disponibles et par le dialogue avec les émetteurs, nous veillons tout particulièrement à leur nature, aux risques induits et à l'impact sur la valorisation et sur les critères extra-financiers des sociétés concernées. Nous étudions également les moyens mis en œuvre par les entreprises pour réduire ce risque de controverses.

Nous effectuons un examen approfondi des sociétés qualifiées selon nos procédures internes en High Risk, notamment si elles ont violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Après analyse, un comité ad-hoc évalue la question de la détention et des modalités de suivi de ces valeurs dans les portefeuilles. Un dialogue est engagé de manière systématique avec les entreprises concernées. Cette surveillance particulière cesse dès lors que l'ensemble de nos indicateurs conduit ces entreprises à être classées en Low Risk ou en Medium Risk.

## ◆ Engagement collaboratif

Nous collaborons avec des entreprises et d'autres émetteurs aux côtés d'autres investisseurs dans le cadre de différents engagements collectifs.

Ceux-ci peuvent s'inscrire dans le cadre d'une initiative plus large qui vise à faire face à des enjeux systémiques comme le changement climatique, ou à refléter des préoccupations plus spécifiques à telle ou telle entreprise, partagées collectivement par un groupe d'investisseurs.

L'engagement collaboratif est bénéfique aux entreprises car il leur permet d'initier un dialogue ciblé avec un certain nombre d'investisseurs sur différents sujets de préoccupation. Il permet également de mutualiser les idées et ressources des différents investisseurs impliqués pour répondre à ces préoccupations.

Nous veillons à respecter les règles relatives à la concertation et aux autres formes d'action collective, ainsi que les règles relatives aux informations privilégiées.

## ◆ Exercice des droits de vote

Nous estimons que l'exercice des droits de vote est une expression importante de notre démarche en termes de responsabilité actionnariale et, plus généralement, d'investissement responsable.

Notre politique de vote européenne encourage la mise en place de normes rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise et de politique de rémunération. Elle encourage également la transparence et la prise de responsabilités vis-à-vis des questions environnementales et sociales.

Nous actualisons annuellement notre politique de vote afin notamment d'y inclure les évolutions en matière de gouvernance et possiblement sur les enjeux climatiques que nous souhaitons que les entreprises prennent en compte.

Nous appliquons ces directives de vote aux résolutions soumises lors des assemblées générales d'actionnaires. Nos directives tiennent compte des normes de gouvernance des marchés développés et émergents.

Nous exerçons les droits de vote rattachés à l'ensemble des titres actions pour lesquels nos clients nous ont délégué ce droit, à moins que le coût ou d'autres contraintes induisent que ce n'est pas dans leur intérêt de le faire.

Les votes concernant toutes les positions de gestion active sont examinés par les gérants de portefeuille. Les positions de gestion quantitative font généralement l'objet d'un vote automatique conformément à nos directives.

Le dialogue que nous établissons avec les entreprises dans le cadre de l'exercice des droits de vote est un élément important de notre activité actionnariale.

Notre politique de vote européenne est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

Les directives globales de vote - hors Europe – peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

## ◆ Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Nos activités d'engagement et de vote ont vocation à promouvoir et à protéger les intérêts de nos clients en tant qu'investisseurs.

Nous sommes conscients du fait que des conflits d'intérêts réels et potentiels peuvent survenir dans le cadre de ces activités d'engagement et de vote. Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des dispositifs visant à identifier, prévenir et gérer de tels conflits. Parmi eux figurent la politique de vote et la politique gestion des conflits d'intérêts.

Pour de plus amples informations :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/amgfr-conflit-interet-fr.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/amgfr-conflit-interet-fr.pdf)

## ◆ Reporting

Les rapports concernant nos activités d'engagement et de vote sont mis à la disposition des clients selon leurs besoins. Nous publions également sur notre site Internet un rapport annuel des activités de vote et une synthèse annuelle des activités d'engagement.

L'historique de vote ainsi que la synthèse des activités d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship>

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en Mai 2022.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2022.

AMFR\_2022\_INSTIT\_RC\_0456. Expires: 05/2023

